



RECU EN PREFECTURE
Le 26 novembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW

025-21250285-20191114-005885 1-02

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 novembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 55, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 67, 63, 64, 65, 66, 68, 69, 70, 71, 72

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 71 incluse), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD (à compter de la question n° 45), M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 2), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 6 jusqu'à la question n° 62 incluse), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'à la question n° 62 incluse), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 15), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 15), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 71 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 32 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 6), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 52), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 15), Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Thierry MORTON.

Absents :

M. Emile BRIOT, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Christophe LIME, Mme Rosa REBRAB, M. Ludovic FAGAUT, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 15), Mme Danielle DARD à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 44 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 15), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 5 incluse et à compter de la question n° 63), Mme Danielle POISSENOT à Mme Béatrice FALCINELLA (à compter de la question n° 63), M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Abdel GHEZALI, Mme Karima ROCHDI à Mme Catherine THIEBAUT (pour la question n° 72), Mme Ilva SUGNY à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 33), M. Gérard VAN HELLE à M. Rémi STHAL (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 51 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 63 - Projet éducatif territorial de Besançon 2019-2022

Délibération n° 2019/005885

Projet éducatif territorial de Besançon 2019-2022

Rapporteur : M. l'Adjoint DAHOUI

	Date	Avis
Commission n° 4	28/10/2019	Favorable unanime

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT), mentionné à l'article L. 551-1 du Code de l'éducation, formalise une démarche « permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs ».

A l'initiative de la Ville de Besançon, un premier cadre partenarial avait été élaboré en 2015, orienté vers la structuration du service périscolaire, la mise en place de parcours culturels, de parcours sportifs et la réorganisation des accueils de loisirs du mercredi à l'occasion des deux réformes des rythmes scolaires.

Ce premier PEDT, signé par le Maire, le Préfet, l'Inspecteur d'Académie et la Présidente de la CAF du Doubs est arrivé à échéance à la fin de l'année scolaire 2018-2019.

Le second Projet éducatif territorial a été co-construit autour de cinq axes structurants et en tenant compte de différentes orientations nationales : la loi pour l'école de la confiance ; la stratégie nationale de santé 2018-2022, le plan national de transformation des systèmes éducatifs et médico-social (école inclusive) et la stratégie pauvreté-précarité.

Le processus d'élaboration de ce projet a permis l'engagement de l'ensemble des partenaires (directions et structures municipales, institutions, enseignants, associations, parents d'élèves...) et leur participation à la fois au diagnostic et à l'identification des réponses à apporter (world café / commissions thématiques).

Cette démarche collaborative se poursuit actuellement autour de l'élaboration du « parcours de vie autour de l'école » qui permettra une évaluation du nouveau projet éducatif tout au long de sa mise en œuvre, en adaptant les propositions, en réponse aux besoins exprimés par les usagers (parents et enfants).

Pour les trois années à venir, à travers ce projet éducatif territorial, la Ville de Besançon et ses partenaires s'engagent donc à poursuivre leur collaboration et à rechercher la mise en cohérence de l'offre éducative proposée aux enfants de 3 à 11 ans en réponse à cinq priorités éducatives :

- Associer les parents pour favoriser le premier accueil en collectivité ;
- Mieux accueillir les enfants dans les écoles maternelles ;
- Répondre aux besoins des enfants l'après-midi après l'école ;
- Donner une place aux parents dans et autour de l'école ;
- Rendre le périscolaire accessible au plus grand nombre ;
- Adapter l'accueil des enfants en fonction de leurs besoins (école inclusive).

L'élaboration participative du nouveau projet éducatif a permis d'arrêter, pour chacune de ces priorités, les premières pistes d'actions à mettre en œuvre (voir le Projet en annexe).

Le présent projet éducatif territorial vise ainsi à fédérer les acteurs autour de ces ambitions éducatives et à décliner en toute cohérence des propositions adaptées en fonction des besoins des enfants et des territoires.

Il comprend en annexe :

- l'évaluation de l'offre périscolaire développée par la Ville au cours du premier PEDT sous la forme prescrite par les services de l'Etat ;
- la convention portant sur les modalités de mise en œuvre des accueils périscolaires municipaux pour la période 2019-2022.

L'organisation de la gouvernance du projet se déclinera de la façon suivante :

- Un comité de pilotage à l'échelle de la Ville présidé par le Maire ;
- Des groupes thématiques, initiés lors de la construction du projet et qui poursuivront leur travail jusqu'au lancement des actions identifiées dans le Projet ;
- Des instances territoriales dans les quartiers de la géographie prioritaire, variables d'un territoire à l'autre et s'appuyant sur les structures et dispositifs existants.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal, décide :

- **d'approuver le Projet éducatif territorial de Besançon pour la période 2019-2022 et ses annexes ;**
- **d'autoriser M. le Maire à signer ce projet éducatif territorial ainsi que la convention relative aux modalités de mise en œuvre des activités périscolaires, annexée à ce projet.**

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,




Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

